


*sous la direction de*  
**Sibylle KRIEGEL**

# **Grammaticalisation et réanalyse Approches de la variation créole et française**

Jacques Arends, Philip Baker, Adrienne Bruyn, Ulrich Detges,  
Françoise Gadet, Kate Howe, Sibylle Kriegel, Ralph Ludwig,  
Philippe Maurer, Susanne Michaelis, Esther Muusse,  
Ingrid Neumann-Holzschuh, Stefan Pfänder, Isabelle Pierozak,  
Wolfgang Raible, Daniel Véronique, Raphaële Wiesmath

2003

 **CNRS EDITIONS**  
15, rue Malebranchette - 75005 Paris

## LES FORMES VERBALES INVARIABLES EN CRÉOLE : UN CAS DE RÉANALYSE

### 1. Introduction

L'une des caractéristiques des langues créoles en comparaison avec leurs langues de base est l'abandon des formes verbales fléchies en faveur d'une forme invariable et, entraîné par ce phénomène, le nivellement des paradigmes, le plus souvent à partir de l'infinitif ou d'une forme de la troisième personne du singulier. Ce fait a déjà été décrit par Hugo Schuchardt (1888 : 251) pour le cas des créoles portugais : « Dies ist allerdings sehr bemerkenswert ; im Kreolischen ist meistens der Infinitiv mit der allgemeinen Vertretung des Zeitworts betraut worden, nur bei den allergebräuchlichsten Zeitwörtern die 3. S. Ind.Präs. Es dürfte sich hier überall nicht um ein anfängliches Verhältnis handeln ; der Infinitiv wird sich mehr und mehr ausgebreitet haben. Der Jargon, das Kreolische im Keim, begünstigt die 3. S. noch sehr [...]. Mit der Umschreibung der Tempora aber dringt auch die Herrschaft des Infinitivs durch » (« Ce qui est toutefois particulièrement remarquable, c'est, qu'en créole, la représentation générale du verbe a été confiée dans la plupart des cas à l'infinitif, ou bien, pour les verbes les plus courants seulement, à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent. Il ne devrait pas s'agir ici dans tous les cas d'une situation en place dès le début ; l'infinitif s'est sans doute répandu de plus en plus. Le jargon, le créole en germe, favorise encore nettement la troisième personne [...] Avec les périphrases temporelles toutefois apparaît la domination de l'infinitif. Traduction par Ingrid Neumann-Holzschuh »).

Ce processus de restructuration est attribué à divers facteurs : mécanismes spécifiques de l'acquisition linguistique, tendances évolutives déjà à l'œuvre en français, simplification délibérée de la part des colons européens, voire influence du substrat. Sans doute, tous ces facteurs ont joué un rôle dans la genèse du syntagme verbal créole type, mais on peut se demander quelle est la part des différents facteurs. Notre intérêt se portera dans ce contexte en premier lieu sur la langue des colons : la raison principale pour l'emploi des formes non finies, invariables est-elle vraiment,

neuvien ainsi que le cadien en Louisiane) ont subi un processus de nivellement, en ce sens que :

- 1) la forme verbale de la troisième personne tend à se surgénéraliser par rapport aux autres dans certains contextes ;
- 2) les formes d'infinifit peuvent se substituer à n'importe quel temps de l'indicatif surtout dans le parler de Terre-Neuve.

Aussi bien l'infinifit que la troisième personne du singulier sont du reste parfois qualifiés de formes « non marquées », ce terme n'étant toutefois pas sans poser problème<sup>1</sup>. En prenant comme critère non seulement la fréquence mais aussi des critères comme la portée sémantique assez large, le codage assez simple et le « functional load » (la charge fonctionnelle), c'est notamment l'infinifit qui se prête à être qualifié de non marqué. Dans le cas de la généralisation des formes non finies, il s'agirait donc d'une tendance à l'adoption de formes non marquées, comme le postule d'ailleurs Haspelmath (1989)<sup>2</sup>.

Bien qu'il soit évident que les trois variétés n'ont pas évolué au même rythme, la réduction des paradigmes verbaux et la tendance à la forme unique pour toutes les personnes est néanmoins évidente<sup>3</sup>. Sans vouloir traiter ici la question de savoir dans quelle mesure il s'agit de simplifications ou de réductions dues à l'érosion linguistique<sup>4</sup>,

1. Mufwene (1991 : 124) constate que la notion de « markedness » est « a handy label for a number of disparate observable phenomena [...] . Markedness in grammar is determined by a variety of factors, such as syntactic distribution, semantic transparency, generality of meaning, and salience, which in a situation of choice favor one alternative or member of an opposition over others ». Voir aussi Ludwig (1996 : 63) qui souligne qu'on peut voir un indice du caractère non marqué de certaines formes dans le fait qu'elles sont plus fréquentes dans l'usage d'une langue donnée que d'autres formes de cette même langue, et Miševska Tomić (1989 : 3s.) : « In early Pragaian linguistics, when markedness was mainly restricted to phonology, "marking" meant increasing the formal complexity of the linguistic unit. When the distinction "marked/unmarked" was extended over a variety of linguistics domains, the simple correlation *unmarked* ↔ *formally simple* was destroyed. For a while, it seemed that formal simplicity could simply be replaced by simplicity in general. But this replacement threatened to make "markedness" vague, unverifiable and ultimately useless. To save the notion, the criteria of frequency, functional load, learnability, interpretability were brought into the picture ». Chaudenson *et al.* (1993 : 23) notent : « On pourrait en effet substituer à l'opposition générale "marqué/non marqué" un ensemble d'opposition : régulier vs irrégulier ; fréquent vs rare ; transparent vs opaque ; saillant vs non saillant ; sémantiquement plein vs vide ; sémantiquement général vs spécifique. »

2. « Coming back now to the question whether the infinitive can be regarded as the basic and maximally unmarked form of the verb, we can say that this is true only insofar as the infinitive has a very general meaning in many languages as the result of a high degree of grammaticization » (Haspelmath 1989 : 303).

3. La même tendance s'observe dans le français de Saint-Thomas (voir Highfield 1979 : 92ss.).  
4. Voir H.J. Sasse (1992 : 15) : « Simplification is loss of external complexity, while reduction is loss of essentials and results in defectivity. » Au moins pour ce qui est du cadien et du terre-neuvien, il est bien évident que ces parlers se trouvent aujourd'hui dans une situation de « language death » (Dorian 1989). En Louisiane, où le recul de locuteurs est dramatique depuis au moins cinquante ans, l'insécurité linguistique est énorme et l'influence de l'anglais se manifeste dans tous les domaines. Cette situation d'érosion linguistique a provoqué non seulement un haut degré de variation linguistique dans le parler actuel mais aussi un bon nombre de simplifications et de réductions dans les structures grammaticales (voir Rottet 1995).

comme le suppose Lipski (ms.), une simplification délibérée de la part des colons qui auraient privilégié l'usage de l'infinifit pour faciliter la compréhension ? Ou bien la langue des colons contenait-elle déjà en elle-même un plus grand nombre de formes invariables que la norme de l'époque ? En d'autres termes : dans quelle mesure la langue des colons contenait-elle déjà en germe l'évolution spécifiquement créole dans le domaine des formes invariables (Chaudenson 1999 : 69) ? Un coup d'œil sur l'emploi des formes non finies dans les français marginaux nous aidera, semble-t-il, à trouver une réponse à cette première question.

Une deuxième question à laquelle il nous faudra répondre est la suivante : quels processus de restructuration ont contribué à faire des formes non finies, notamment l'infinifit, le thème verbal dans les créoles ? Pour ce qui est de ce dernier point, notre hypothèse est la suivante : les formes verbales invariables constituent un excellent exemple pour démontrer que, outre la grammaticalisation, il y a d'autres processus de restructuration qui ont été responsables de l'émergence de nouveaux systèmes grammaticaux, surtout dans la première phase de la créolisation, c'est-à-dire que dans le cas des créoles naissants, il ne s'agit pas seulement de changements suivant des mécanismes internes au système linguistique, mais aussi – et surtout – de certains processus de réinterprétation qui sont en rapport étroit avec la situation d'appropriation particulière existant dans les colonies (Chaudenson 1999, Detges 2000, Kriegel et Neumann-Holzschuh 2000). C'est ici qu'entre en jeu un autre procédé de changement linguistique, celui de la *réanalyse*, un concept qui jusqu'à présent n'a pas joué un rôle majeur dans la discussion sur la créolisation (voir Ulrich Detges, « La notion de réanalyse et son application à la description des langues créoles », p. 49).

## 2. Les formes invariables dans les français marginaux

Si l'on admet l'hypothèse selon laquelle les français marginaux constituent non seulement une espèce de fenêtre ouverte sur l'histoire linguistique qui permet de faire quelques hypothèses sur la langue parlée par les colons, mais qu'ils ont aussi subi, au moins partiellement, les mêmes tendances universelles de réorganisation linguistique que celles qu'on peut observer lors de la genèse des créoles (voir Chaudenson 1992, 1999, Bollée et Neumann-Holzschuh 1993, 1998, Brasseur 1997), un petit aperçu des variétés de l'acadien en Amérique du Nord peut être révélateur. Il est bien évident que dans ces variétés les liens avec la morphologie française sont assez atténués, ce qui a déclenché certaines restructurations dans la phrase verbale. C'est avant tout dans les langues moribondes comme le cadien que se manifestent les mêmes tendances universelles de réorganisation linguistique que lors de la genèse des créoles (voir Neumann-Holzschuh 2000). Parmi les « tendances autorégulatrices » établies par Chaudenson (voir par exemple Chaudenson 1999, Chaudenson *et al.* 1993), c'est la *tendance à l'invariabilité* du thème verbal qui, dans notre contexte, est d'un intérêt primordial. En effet, toutes les variétés de l'acadien (l'acadien des Provinces Maritimes, le terre-

il est évident que pour comprendre quels sont les mécanismes responsables de la généralisation de ces formes dans les variétés marginales et ainsi d'une restructuration du système, il faut recourir, au moins en partie, à d'autres explications que celles mentionnées ci-dessous pour les créoles. Dans le cas des variétés de l'acadien nous avons, bien évidemment, affaire à un cas d'érosion linguistique plutôt que d'apprentissage linguistique.

Dans ce qui suit nous esquissons un petit tableau comparatif de l'emploi des formes invariables dans les variétés de l'acadien, qui selon nous, permettent certaines déductions quant aux tendances évolutives, que connaît le français lorsqu'il est soumis à un apprentissage non guidé et échappe à l'emprise de la norme.

### 2.1. Emploi de la forme de la troisième personne du singulier

Selon Brasseur (1997 : 148 et 154ss.), il y a à Terre-Neuve de nombreux exemples de violation de l'accord verbal, plus précisément, dans beaucoup de cas, un verbe à la troisième personne du singulier peut avoir un sujet pluriel<sup>5</sup>.

- (1) vous autres va aller à la chasse (B 1997 : 154)<sup>6</sup>
  - (2) drès que leurs ailes vient sec, is tombont (B 1997 : 149)
  - (3) Selon Wiesmath (ms.) on retrouve les mêmes phénomènes en Acadie : les ours ça aime beaucoup de bleuets (W 41)
- En cadien, la régularisation concerne tout le paradigme du pluriel (voir Rottet 1995, Conwell et Juilland 1963). Parmi les jeunes Louisianais Rottet (1995 : 189s.) observe que la tendance à la forme invariable est particulièrement nette (« a general tendency is to use the 3sg form of the verb throughout the paradigm ») :

- (4) vous autres veut pas venir danser avec moi (S 178)
- (5) Qui vous-autres fait ici ? (G 1950, 168)

5. Notons qu'à Terre-Neuve ainsi qu'en Acadie ces formes coexistent avec des formes flechées. Surtout en Acadie les terminaisons verbales traditionnelles de l'acadien sont encore assez bien représentées, mais on observe, ici aussi, des régularisations et des simplifications.

6. Nous utilisons les abréviations suivantes : B = Brasseur, C et J = Conwell/Juilland, G = Guillebeau, R = Rottet, S = Stähler (1995a), W = Wiesmath.

- (6) combien de cochon vous-autres tue ? (C et J 144)
- (7) les enfants dans l'église comprend pas le français (R 156)
- (8) Eux-autres veut pas dire qu'eux-autres parle (R 159)
- (9) Mais sho', eux-autres serait contents, tu les appelle 'oir, parce que ça travaille tard, eusse a ein grand jardin en arrière, et ils travaillont tard, des fois ils sont tard dans la maison. SO tu peux les appeler quand ce que // 'oir équand tu pourrais les prendre (R 204)
- (10) La seule qui peut parler français et tchiend' eine conversation c'est ma plus vieille. Les autres comprend' mais eux-autres peut pas le parler. Eux-autres assaye, mais ils peut pas (R 151).

### 2.2. « L'infinifit substitut » dans les phrases principales

Dans les variétés de l'acadien l'infinifit apparaît dans des contextes de coordination ou de parataxe dans les principales ainsi que dans les subordonnées. Selon Brasseur (1998 : 86) : « Il semble que des formes d'infinifit puissent se substituer à n'importe quel temps de l'indicatif » et il cite des exemples pour l'indicatif présent, l'imparfait, le passé composé et le conditionnel<sup>7</sup> :

- (11) Vous les nettoyez\* comme i faut pis vous prenez des foies, pis de la farine et pis des ègnons\* pis mettre ensemble (B 1998 : 86)
- (12) On le coupait par blocs et le fendre pis on faisait un feu pis le brûler à mesure (B 2001 : XLIX)

On remarque également que l'usage de l'infinifit est parfois aussi tout simplement entraîné par la présence d'une première forme verbale à l'infinifit dans la phrase verbale précédente.

- (13) Tu te levais le matin pis tu t'en allais faire ène marée de pêche. Pousser ton doury\* pis t'allais au large (B 1998 : 85)

7. Brasseur (2001 : XLIX) cite Remacle (1952 : 142) qui a observé le même phénomène en wallon : « l'infinifit substitut, qui suit toujours une forme verbale complète, se présente lui-même comme une forme verbale aussi nue, aussi réduite que possible ; on dirait que le locuteur ne trouve plus nécessaire de recourir une seconde fois à tous les moyens. »

Apparemment cet emploi de l'infinitif dans la principale n'est pas aussi fréquent en Acadie bien que les exemples suivants puissent éventuellement être interprétés dans ce sens.

(14)  
vous jouez au HOCKEY ou juste patiner  
« you played hockey or just skated » (W 82)

(15)  
je faisais plus la chasse aux chevreuils ou bien tuer des chevreuils  
« I didn't hunt roebuck anymore or kill roebuck » (W 37) (dans cet exemple l'influence de l'anglais ne peut pas être exclue).

Pour le cadrien ni Rottet ni Stäbler ne mentionnent ce phénomène, et les exemples que nous avons trouvés ne sont pas légion. Il nous semble cependant, que la situation en cadrien correspond plus ou moins à l'acadien<sup>8</sup>.

(16)  
les voisins se mettent ensemble dans un après-midi . ramasser peut-être dix douze balles de coton. un après-midi . ça menait là-là . de tous les bords (S 215)

### 2.3. L'infinitif dans les subordonnées

Selon Brasseur « l'infinitif a parfois une valeur finale dans le parler acadien » (1998 : 84)<sup>9</sup>.

(17)  
I se ramassont\* dans les maisons veiller (B 1998 : 85)

(18)  
On passait de l'un à l'autre, les granges, battre son grain (B 1998 : 85)

Dans l'acadien, l'infinitif substitut sert avant tout à éviter des formes du subjonctif dans une phrase avec « il faut », ou l'on trouve souvent un infinitif remplaçant une deuxième forme verbale reliée à la première par *pis* :

(19)  
faulait j'alle dans le carré pis garocher du foin (W 79)

(20)  
faulait qu'i se mettent de genoux pis laver ça avec une brousse (W 93)

8. Notons encore l'exemple suivant cité par Chaudenson : « Les jeunes d'asteur p'us écouter les vieux » (Chaudenson 1989 : 101).

9. Voir aussi Brasseur (1997 : 146s.) : « On emploie d'ordinaire l'indicatif dans les subordonnées dont le verbe est régulièrement au subjonctif en français. [...] Les seules formes du subjonctif qui se maintiennent sont celles des verbes irréguliers, atypiques. »

Dans les phrases finales, les locuteurs néo-brunswickois ont le plus souvent recours à un infinitif qu'à une forme finie ; devant cet infinitif l'élément « pour » peut s'effacer (voir Wiesmath 2000 : 152).

(21)  
on avait des COLEMAN STOVE . bouillir ça dessus  
« we had Coleman Stoves to boil it on » (W 165)

(22)  
pis on a des grands salons s'assir tout' se mettre dans un petit coin  
« and we had big rooms to sit in all of us to sit down in a little corner » (W 162)

(23)  
j'ai des portrais ieux montrer  
« I have some photos to show them » (W 169)

Pour ce qui est l'emploi de l'infinitif dans les subordonnées, les observations de Rottet et Stäbler (1995a, 1995b) pour le cadien laissent supposer que c'est dans cette variété que la tendance à remplacer le subjonctif par des formes non finies est la plus avancée. Rottet constate : « It is very clear that imperfect speakers show a dramatic shift from the OFN [= Older Fluent Norm, I.N.-H.] type of finite subordinate clause to an innovative nonfinite pattern » (Rottet 1995 : 271).

a) Comme en acadien l'infinitif s'emploie comme deuxième forme verbale dans une construction avec *il faut* + verbe + *puis* + verbe :

(24)  
ça fait un gros . arbre faut tu vas puis le couper (S 55)

(25)  
faut je sors dessus la galerie pour la barrer . là faurrait je marcherais d'en bas et puis revenir (S 65)

(26)  
faulut je plonge en bas . des barrils . puis déprendre le fil qu'était pris sur le barril (S 115)

b) Après les verbes d'obligation et de volition, la plupart des locuteurs utilisent encore les formes du subjonctif ou de l'indicatif parmi les jeunes cependant des formes ressemblant à l'infinitif prédominent (« deviant finite », Rottet 1995) :

(27)  
Je veux qu'eusse aoir eine bonne vie (R 267)

(28)  
Papa, l'aimerais que ti [māze] di gombo  
« Papa, we want you to have some [gombo] » (R 268)

La conjonction *que* peut être omise :

(29)  
Elisabeth veut mon aller avant les autes (R 271)

(30)

Mon z'aimerais vous-autres mnir back à 7h30 (R 271)

Dans les subordonnées exprimant un rapport de but, l'infinifit est employé même lorsque les sujets de la proposition principale et de la proposition subordonnée ne sont pas identiques :

(31)

Je vous ai amenés ici pour vous autres s'amuser (R 263)

(32)

il a fait un gros plancher pour nous autres danser dessus (Stäbler 1995b : 173)

#### 2.4. Bilan provisoire

Les résultats de cette brève comparaison permettent, à notre avis, de dégager les conclusions suivantes :

– Dans les variétés de l'acadien on observe le passage d'un système verbal à morphèmes désinentiels à un système où des formes invariables jouent un rôle plus important. Par rapport au français, les français marginaux se caractérisent donc par une finitude réduite (« reduzierte Finitheit », voir Raible 1992)<sup>10</sup> c'est-à-dire que dans le système verbal des français marginaux il s'agirait, selon les mots de Raible, d'une moindre spécification à l'égard de la personne, du temps et du mode (« Minderspezifizierung hinsichtlich Person, Tempus und Modus »). La fréquence de l'infinifit, due à sa « nature januséenne » comme le dit Claude Buridant (1990), au carrefour du système nominal et du système verbal, suggère en plus une certaine diminution de « verbalité » et l'augmentation du caractère nominal dans ces variétés<sup>11</sup>.

– L'utilisation de formes invariables, et en particulier de formes non finies, dans les variétés de l'acadien semble pourtant confirmer l'hypothèse de Chaudenson selon laquelle dans certaines conditions sociolinguistiques, une tendance du français à l'invariabilité est à l'œuvre. On peut supposer qu'il en était de même pour la langue des colons, probablement soumise aux mêmes processus de changement linguistique.

10. « Geringere Finitheit kann sich in diesem Zusammenhang in zweierlei Weise einstellen : dadurch, daß die Zahl der Kategorien innerhalb eines Spezifizierungsbereichs reduziert wird, oder dadurch, daß ganze Spezifizierungsbereiche wegfallen » (Raible 1992 : 223). (Une finitude réduite peut, dans ce contexte, intervenir par la réduction du nombre de catégories à l'intérieur d'un domaine de spécification, voire la disparition totale de tels domaines. Trad. par I.N.-H.)

11. Voir aussi Brasseur (1998 : 88). On peut se demander, si l'infinifit substitut qui est à rapprocher de l'usage des phrases nominales, et qui est beaucoup plus étendu dans les parlers populaires, notamment acadiens, qu'en français général, peut être mis en relation avec le fait que dans les langues créoles la polyfonctionnalité des lexèmes verbaux invariables est beaucoup plus grande ; voir aussi Véronique (1994).

tique, et recelant sans doute également un nombre sensiblement supérieur de formes invariables, voire non marquées, que le français standard.

Bien qu'un coup d'œil sur les variétés du français non soumises à la pression normative puisse donner une idée de quelques tendances évolutives du français, cela ne nous renseigne bien évidemment aucunement sur la nature des facteurs ou des processus ayant joué un rôle au moment où les esclaves apprenaient cette langue par un processus d'approximation, ni sur la raison pour laquelle, dans le cas des créoles, s'est opérée une radicalisation des tendances évolutives postulées par Chaudenson dans le sens d'une généralisation des formes invariables comme thème verbal.

### 3. Réanalyse et créolisation

Partant de la définition classique de ce terme selon Langacker<sup>12</sup>, Lang et Neumann-Holzschuh (1999) se livrent à une discussion critique de ce concept permettant d'expliquer quelques phénomènes diachroniques dans les langues romanes, qui ne sont apparemment pas des cas de grammaticalisation. Selon ces auteurs il s'agit de *réanalyse* lorsqu'un auditeur, tout en ayant accès à l'ordre structural de l'énonciation, donne à l'ordre linéaire respectif un ordre structural différent de celui que sous-entendait le locuteur<sup>13</sup>. Il s'agit donc d'un processus d'interprétation de la part des auditeurs qui ne transforme pas forcément un lexème en morphème ni ne rend un élément grammatical encore plus grammatical, comme c'est le cas lors de la grammaticalisation. Il ne s'agit pas d'une perte graduelle d'autonomie d'un élément, mais plutôt d'un procédé de réinterprétation de la parole, qui, au moins dans les langues non créoles n'entraîne pas forcément un changement dans la surface<sup>14</sup>. Que cette définition ne soit pas suffisante pour expliquer la genèse de certains traits structuraux dans les créoles, voilà qui est évident, étant donné que les esclaves n'ont, en effet, pas eu accès à l'ordre structural de l'énoncé. Pour expliquer des phéno-

12. Selon Langacker la réanalyse est « a change in the structure of an expression or class of expressions that does not involve any immediate or intrinsic modification of its surface manifestation » (Langacker 1977 : 58).

13. « Von Reanalyse möchten wir also dann sprechen, wenn ein Hörer, dem der vom Sprecher intendierte "ordre structural" zugänglich ist, bei der Interpretation dem entsprechenden "ordre linéaire" einen anderen "ordre structural" unterstellt » (Lang et Neumann-Holzschuh 1999 : 6). Le terme « réanalyse » joue également un rôle dans le scénario de créolisation esquissé par Lumsden (1999), qui l'utilise plutôt dans le sens de grammaticalisation : « Reanalysis is here defined as a process that associates the phonological label of a lexical category with the lexical entry of a functional category in the same language » (1999 : 150).

14. À notre avis Martin Haspelmath résume assez bien la différence entre grammaticalisation et réanalyse : « Thus, reanalysis does not involve the loss of autonomy of linguistic expressions, is abrupt, and potentially bidirectional, whereas grammaticalization always involves the loss of autonomy [...] and is gradual and unidirectional » (1998 : 326).

mènes comme l'agglutination de l'article par exemple, il faut donc supposer un processus de réanalyse spécifique dont le résultat peut ressembler aux réanalyses dans les langues « naturelles », mais dont les conditions sont complètement différentes.

C'est ici que la parenté entre créolisation et appropriation linguistique est tout à fait nette, une idée bien exposée par Robert Chaudenson (1999), qui souligne que le fait qu'il s'agit d'une acquisition du langage non coordonnée dans le cas des créoles a des répercussions sur leur structure. Il compare l'esclave à « un naufragé qui, précipité à la mer, cherche d'abord à se raccrocher à quelque chose au sein des flots où il est plongé. Le tonneau classique, la planche (de salut), la bouée, etc. sont, dans son cas, au cœur d'un océan d'incompréhension linguistique, les premiers éléments de la langue cible qu'il va parvenir à identifier et à saisir ; il va alors leur assigner, à tort ou à raison, un sens et une fonction dans ses premières productions dans la langue cible. Ce sont donc, de toute évidence, des éléments qui se caractérisent par divers traits que je cite ici dans le désordre : la fréquence, la saillance, la régularité, la transparence, la plénitude sémantique, la spécificité, etc. » (1999 : 67s.)<sup>15</sup>.

Sans employer le terme, Chaudenson donne ici une bonne description de ce que Lang et Neumann-Holzschuh (1999) ainsi que Detges (2000), à qui nous devons une des meilleures analyses sur la réanalyse et la grammaticalisation dans les langues créoles, ont nommé « kreolspezifische Reanalyse » (réanalyse spécifique aux créoles) ce qui correspond  *grosso modo*  à ce que Véronique (1999) appelle « grammaticalisation acquisitionnelle ». Le problème est le suivant : comment un locuteur s'y prend-il pour s'approprier une langue dont il ignore tout ? Ou comme le dit Véronique (1994 : 133) : il s'agit du problème de savoir ce que font les apprenants pour comprendre et employer l'« input » de la langue cible, pour déchiffrer le code (« crack the code »). Le cas des esclaves peut être, au moins d'une certaine façon, comparé avec celui de l'enfant qui apprend à parler ou, et surtout, de l'ouvrier immigré qui apprend une nouvelle langue : ils ne réanalysent pas des structures dont ils connaissent déjà le sens et la fonction, mais ils analysent plutôt ce qui était, pour eux, jusqu'ici non analysé. Lors de l'apprentissage non guidé, l'esclave va donc, dans ses premières productions de la langue cible, assigner à ce qu'il entend, à tort ou à raison, un sens et une fonction. De tels essais mènent forcément à des emplois « fautifs », comme par exemple à de fausses segmentations ou de fausses interprétations qui, elles, peuvent au cours du temps entraîner la surgénéralisation de certains éléments. Bref, il s'agit souvent de cas de « mauvaise acquisition » de la part des auditeurs, sans pourtant qu'un élément lexical devienne plus grammatical, trait caractéristique de la grammaticalisation qui suit des mécanismes complètement

15. Cette idée est aussi exprimée par Thomason et Kaufman (1988 : 153) : « Thrown into a new multilingual community and given a new vocabulary which they must learn, people will make guesses about what their interlocutors will understand as they try to talk to one another. Those guesses that promote intelligibility will be the "right" guesses. To begin with, the grammar of the emerging creole will be a direct reflection of the shared "right" guesses made by the shifting speakers » ; voir aussi Chaudenson (1993 : 73).

différents et qui est directement dépendante, comme l'a montré Detges (2000) de certaines stratégies rhétoriques : « Grammaticalisation is brought about by speakers who try to speak convincingly, creole specific reanalysis is the result of a hearer's strategy, aimed at understanding » (2000 : 154).

C'est surtout ce deuxième processus de restructuration qui est, semble-t-il, responsable de l'autonomisation des créoles dont la grammaire suit, au moins en partie, d'autres principes que ceux de leur langue de base. Bien que le matériau lexical des langues de bases soit en général retenu, les fonctions spécifiques de certains éléments sont nouvelles. Il y a donc, comme le dit Detges, *continuité matérielle et discontinuité fonctionnelle*<sup>16</sup>. Ceci n'exclut pas du tout que les « processus auto-régulateurs » (Chaudenson 1992, 1999, Chaudenson *et al.* 1993), aient joué un rôle dans ce processus, bien au contraire, mais c'est avant tout l'apprentissage non guidé qui produit, à travers un certain nombre de réanalyses, des structures qui n'ont pas de prédécesseurs directs dans les langues de base. Si l'on prend en plus en considération que la créolisation correspond comme l'a dit Chaudenson à la constitution de grammaires approximatives successives et provisoires il devient clair que nous avons en effet affaire à une « abnormal language transmission » (Thomason et Kaufman 1988) pendant laquelle certaines évolutions linguistiques se précipitent et se radicalisent (voir aussi Valdman 1983, Véronique 1994 : 119).

Pour ce qui est des facteurs qui déclenchent la réanalyse, Chaudenson en a déjà nommé les plus importants comme la fréquence, la saillance, la régularité (voir ci-dessus)<sup>17</sup>. Dans l'acquisition comme dans l'apprentissage, les sujets produisent des énoncés dont ils n'ont jamais entendu le modèle, mais qu'ils conçoivent à partir d'éléments et de structures de la langue cible qu'ils ont identifiés ou qu'ils croient avoir identifiés (Chaudenson 1999 : 72). Detges (2000, dans ce volume) montre bien que le concept cognitif sur lequel repose cette identification est la *saillance*, un terme qui, selon lui, englobe plusieurs facteurs comme la fréquence, la transparence, la régularité, etc. Dans le cas des créoles comme dans le cas de l'apprentissage linguistique en général, il s'agit en premier lieu d'une *saillance situationnelle*, dont l'un des critères est la référence concrète d'une unité linguistique à une entité du monde extra-linguistique. C'est surtout pendant la première phase de la créolisation que les productions langagières dépendent essentiellement du contexte situationnel, c'est-à-dire que l'interprétation de la chaîne parlée est en relation directe avec la situation pragmatique dans laquelle se trouvent locuteur et auditeur<sup>18</sup>. Selon Detges (2000 :

16. Dans ce volume Detges montre que, matériellement, grand nombre d'éléments grammaticaux se trouvent conservés dans les créoles, mais qu'ils ont acquis de nouvelles fonctions.

17. Voir aussi DeGraff (1999b) pour une analyse des différents facteurs qui ont joué un rôle lors de la restructuration.

18. Voir Detges (2000 : 148) : « All the hearer can do in order to attribute meaning to the sound chain heard is to match it with what seems to be the thing meant in the actual situation. » C'est-à-dire que la réanalyse spécifique aux créoles (« kreolspezifische Reanalyse ») s'explique moins par des procédés métonymiques ou métaphoriques comme la réanalyse en tant que phénomène de changement linguistique « normal » (Walteit 1999), mais qu'elle a une dimension essentiellement pragmatique (voir aussi Turchetta 1998 : 273, 283).

149), le principe de restructuration qui sous-tend la réanalyse est donc le suivant : « Try to match salient elements of the situation, as you perceive it, with the sound chain you hear. » Il s'agit donc d'un processus de réinterprétation ou mieux d'interprétation de la part des auditeurs, qui, en raison de la fréquence ou du caractère situationnellement saillant d'un certain élément assurent sa « survie » dans la grammaire émergente et lui attribuent, le cas échéant, une importance différente de celle qu'elle a dans la langue des colons. En revanche, les éléments moins saillants comme par exemple les morphèmes flexionnels ont été en partie abandonnés<sup>19</sup>.

Ces résultats sont confirmés par les recherches en matière d'appropriation, de contact de langues et de changement linguistique. Dans la littérature sur l'appropriation linguistique (par exemple Slobin éd. 1985), on part du principe que l'enfant dispose d'une capacité linguistique innée qui consiste en une collection de principes opérationnels. « The Language-Making-Capacity (LMC) is described in terms of a collection of Operating Principles (OPs), which, in their initial form, exist prior to the child's experience with language » (Slobin 1985 : 1160). Dans ces études on part de l'hypothèse que l'appropriation consiste essentiellement en une série d'efforts plus ou moins heureux pour reproduire les propriétés structurales de la langue cible. L'enfant fait des hypothèses sur les structures qu'il entend et ces hypothèses sont guidées par les phénomènes de la fréquence, de la complexité structurale d'une forme toujours en combinaison avec des expériences situationnelles et perceptives. « The utterances that children hear are filtered through OPs that leave a residue of perceptually salient segments » (Slobin 1985 : 1189)<sup>20</sup>. Il s'agit donc d'abord d'un processus de *filtrage* et de *sélection*, qui consiste en deux étapes intimement liées : la reconnaissance des formes/constructions fréquentes et perceptivement saillantes (« Store any perceptually salient sketches of speech », p. 1169 ; « Pay attention to utterances that have a readily identifiable meaning », p. 1169) et la construction de « patterns ». En même temps l'enfant essaie d'attribuer du sens à ces patterns, phénomène directement lié à la communication concrète ainsi qu'à la situation extralinguistique<sup>21</sup>. Ces unités linguistiques sont finalement stockées (« storage of linguistic units »). Les recherches sur l'acquisition linguistique suggèrent en outre que cette première phase de l'appropriation est surtout caractérisée par l'apprentissage des lexèmes (c'est-à-dire des « content words » qui se réfèrent à une unité

19. Ce principe n'explique pas seulement des cas comme l'agglutination de l'article mais aussi l'existence de lexèmes créoles qui remontent à des phrases ou énonciations françaises comme par exemple en créole guyanais : *foucamp* < fr. *fous moi le camp* ! ou en créole louisianais *ku-d-pje* « donner un coup de pied » < coup de pied. « Both examples mentioned have in common that the meaning of the FrCr verb derives from some salient element of the typical situation in which the Fr sentence would normally be uttered » (Detges 2000 : 149).

20. Voir Slobin (1985 : 1166) : « With perceptually salient speech units, certain types of segments stand out in short-term memory and begin to be stored as separate elements. »

21. Voir *ibid.* (1985 : 1170) : « Everything we know about the beginnings of child language shows that the first meanings are relatively unanalyzed and tied to particular narrow communicative routines and concrete references. »

concrète du monde extra-linguistique) et que les morphèmes grammaticaux ne jouent qu'un rôle secondaire.

Il semble que ce soient exactement ces mécanismes-là qui aient caractérisé aussi le comportement langagier des esclaves lorsqu'ils étaient exposés aux langues cibles. Bien sûr, dans le cas des créoles il s'agit de l'apprentissage d'une langue seconde, mais là aussi, des procédés similaires ont été observés (Valdman 1983, Véronique 1994, DeGraff 1999b)<sup>22</sup>. Si l'on prend en plus en considération qu'il s'agit d'un apprentissage non guidé on comprend bien comment des fausses interprétations, corrigées lors de l'apprentissage de la langue maternelle, ont pu se consolider dans les créoles.

#### 4. La généralisation des formes invariables

Que signifie tout cela pour la morphologie verbale des créoles, point final du passage d'un système verbal à morphèmes désinentiels à un système « isolant » avec des formes verbales invariables ?

Pour ce qui est des formes invariables, il faut d'abord bien souligner qu'il est certes vrai que la majorité des radicaux verbaux en créole remontent aux formes non finies du français – notamment l'infinitif et le participe qui, en outre, sont parfois homophones, mais qu'il y a aussi des formes qui remontent à des formes fléchies, comme la troisième personne ou l'impératif pluriel, lui aussi homophone avec l'infinitif ou le participe, surtout pour les verbes du premier groupe<sup>23</sup>. Voici quelques exemples tirés du créole louisianais :

thème verbal dérivé de l'infinitif/participe : *planté* « planter », *ramasé* « ramasser », *trapé* « attraper », *galopé* « courir » ; *kuri* « aller », *vini* « venir » ;  
thème verbal dérivé de l'infinitif : *bat* « battre », *mouri* « mourir », *kone* « connaître » ;

thème verbal dérivé de la troisième personne du singulier : *gen* « avoir », *vo* « valoir », *pe* « pouvoir » ;

thème verbal dérivé de l'impératif : *tchombo* « tenir » ;

thème verbal dérivé d'un nom : *ku-d-pje* « donner des coups de pied » (*li tužur ku-d-pje mwa* « il m'a toujours donné des coups de pied ») ; *abichid* « être habitué à », *bezwen* « avoir besoin de », *fen* « avoir faim », *swaf* « avoir soif », *per* « avoir peur » (*piti la te per* « l'enfant avait peur ») ;

thème verbal dérivé d'autres formes : *fo* « falloir », *olé* « vouloir ».

22. Voir Véronique (1994 : 121) : « Creole genesis can be construed as a process of naturalistic SLA, or of language (re-)creation by adult, and perforce child, members of the incipient creole speech community. »

23. Detges (2000 : 147) : « The claim that all clitic and inflectional forms of French have disappeared [...] is not quite accurate. » Pour ce qui est de la question si la catégorie de l'infinitif existe dans les créoles atlantiques, voir Mufwene et Dijkhoff (1988).



Si l'on ne veut pas partir de l'hypothèse que les colons ont délibérément truffé leur discours d'infinitifs pour le simplifier, il faut donc bien partir de l'idée que toutes les formes principales de la morphologie verbale française s'utilisaient dans les situations de contact qui on vu naître les langues créoles, ce qui est prouvé par l'existence de formes longues et formes courtes dans quelques créoles. En d'autres mots : potentiellement, toutes les formes s'offraient à la réanalyse, mais *de facto* deux formes seulement semblent être particulièrement importantes dans ce scénario : l'une remontant à la troisième personne du singulier du présent et se terminant souvent par une consonne, l'autre remontant à l'infinitif (ou au participe passé ou à l'impératif) et se terminant le plus souvent en *-e* ou *-i*<sup>24</sup>. Bien que chaque parler fasse donc état d'un développement idiosyncrasique, deux courants d'évolution semblent exister à la fois dès le début de la créolisation :

- d'un côté, une tendance à l'invariabilité du thème verbal (ou du moins à la réduction des formes flexionnelles) ;
- et de l'autre, la préservation et l'exploitation des deux formes mentionnées à des fins différentes<sup>25</sup>.

Sans vouloir entrer ici dans une discussion sur l'alternance entre formes longues et formes courtes dans certains créoles, nous nous concentrerons sur les formes invariables. En suivant Detges (2000), nous croyons qu'il s'agit, pour ce qui est de la généralisation de ces formes, d'un cas de réanalyse ou de réinterprétation par l'auditeur des relations entre les unités du discours plutôt que d'un processus de grammaticalisation, au sens de Lehmann, au cours duquel un signe lexical se charge graduellement d'une valeur grammaticale. Ce qu'on peut observer ici c'est qu'une unité qui est déjà grammaticale change de fonction, et que ce changement peut éventuellement déclencher une restructuration syntaxique<sup>26</sup>.

24. Voir Alleyne (1996 : 49) : « En effet, il n'existe pas un seul parler créole où le thème verbal est complètement invariable. »

25. Apparemment, ce processus de sélection de certaines formes s'est déroulé assez vite. Une analyse des textes anciens des créoles de l'océan Indien montre en effet que dans la période de la formation des créoles, il y avait encore une certaine variété formelle, mais que la répartition des fonctions entre formes longues et formes courtes ne s'est pas consolidée très tard (voir Baker et Corne 1982 : 67 et 77, Chaudenson 1981 : 195). Les créoles de la Caraïbe, eux aussi, ont connu des formes courtes, bien qu'ils n'aient pas systématisé cette distinction dans le sens d'un vrai repérage fonctionnel. Une lecture rapide de Duceurojoly (1802) montre qu'il n'y a que très peu de variation entre forme courte et forme longue (par exemple *vende* 370, *vendé* 372) et que c'est la forme longue qui prédomine nettement. La même chose vaut pour le texte de Labat (1742) et la *Passion de Notre-Seigneur selon saint-Jean* de 1760 (voir Hazaël-Massieux, Guy 1996 : 249-268).

26. Detges (2000) souligne que parmi les éléments grammaticaux des langues créoles, il y en a plusieurs qui ne sont pas le résultat d'un processus de grammaticalisation mais plutôt de réanalyse. Selon lui, il s'agit par exemple des marqueurs *ti/te* et *sa/sra* qui avaient déjà une fonction grammaticale dans les langues de base ainsi que des formes invariables, donc les radicaux. « The creole verb stems thus contain reanalysed French inflectional forms. As in the case of the French article forms, the French verbal inflections "disappeared" functionally while being retained materially » (150). Voir aussi Kriegel et Neumann-Holzschuh (2000).

Posons maintenant la question de savoir pourquoi la majorité des thèmes verbaux en créole remontent à des infinitifs/participes du français ou, en d'autres mots, pourquoi ces formes-là ont été généralisées comme thème verbaux dans tous les créoles et non celles de la troisième personne<sup>27</sup>.

Une des causes les plus importantes est la *fréquence* de ces formes. Il est hors de doute que le nombre des infinitifs et des participes devait être relativement élevé dans la langue des colons ne serait-ce qu'à cause de la fréquence des périphrases verbales, mais en fin de compte aussi en raison de la tendance aux formes invariables et/ou non marquées évoquée ci-dessus, qui, dans des circonstances précises, est à l'œuvre en français. En outre, un facteur supplémentaire devait être pris en compte selon nous : la *saillance situationnelle*. Sans doute, la généralisation de certaines formes doit-elle aussi être vue en étroite relation avec un certain acte de parole probablement typique de la société esclavagiste : l'acte de donner des ordres. La fréquence de cet acte de parole a probablement contribué à augmenter la fréquence des formes de l'impératif, entre autres les formes du pluriel en *-e* et des formes comme « tiens bien » > *tchombo* (voir Koch 1993). Dans tous les cas, il s'agit, pour les infinitifs comme pour les impératifs, de « content words » qui établissent un lien direct avec la situation communicative, et qui sont donc, semble-t-il, davantage que d'autres formes verbales *saillants du point de vue perceptif et/ou situationnel*<sup>28</sup>. Dans l'interlangue approximative des esclaves ce sont précisément ces formes, les plus présentes pour les esclaves en raison de leur fréquence et de leur saillance et dans les échanges avec les colons, qui ont été analysées et généralisées comme thème verbal.

Notons encore entre parenthèses que dans l'acquisition de la langue première aussi ce sont les infinitifs notamment en « -er » - 90% des infinitifs en français se terminent en « -er » -, qui sont appris en premier, bien que directement suivis par les formes de la troisième personne. « Among children's first words in French, those based on adult nouns predominate. The earliest verb forms seem to be based on infinitival forms, but initially these are rare » (Clark 1985 : 699)<sup>29</sup>. Que la saillance des infinitifs en « -er » ait mené à certaines généralisations du type *\*buver* « boire » *\*batter* « battre » est bien connu (Clark 1985 : 702). Ces résultats sont d'ailleurs corroborés par les recherches sur l'acquisition d'une langue seconde comme le montrent D. Véronique (1994) pour les ouvriers immigrés en France ou G. Manessy pour le français populaire

27. Étant donné que notre intérêt principal est la sélection de certaines formes verbales comme formes non marquées nous faisons abstraction d'une analyse détaillée de leurs fonctions, bien que, bien évidemment, forme et fonction forment une unité inséparable.

28. Notons que les désinences flexionnelles, cependant, sont de nature non conceptuelle, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas dans les situations communicatives, de référents identifiables.

29. « Children's first verb forms appear to be the singular and plural of the imperative, e.g. *donne, donnez*. However, the singular imperative coincides with the three singular forms of the indicative, while the plural one coincides with the infinitive in pronunciation, for most verbs » (Clark 1985 : 722).

ivoirien (1994 : 158, 161 ; 1995)<sup>30</sup>. Pour ce qui est de la perte de morphologie dans les créoles, DeGraff (1999b) souligne à juste titre, que la genèse de la grammair créole doit être vue comme un jeu d'ensemble complexe entre des processus d'apprentissage de L2 et L1<sup>31</sup>.

Il reste à se demander si, dans ce contexte, une simplification délibérée de la langue de la part des colons a pu également contribuer à accroître en particulier le nombre de formes non finies, comme Lipski le suppose pour les créoles ibéro-américains dans un article non publié. Selon lui, il n'existe, ni dans les travaux sur l'apprentissage de la L2 consacrés aux langues romanes méridionales, ni dans ceux portant sur les pidgins et « learners' varieties » à base espagnole et portugaise, aucun indice permettant d'affirmer que les formes non finies soient apprises prioritairement<sup>32</sup>. Comment expliquer alors le fait que dans les créoles ibériques, là aussi, les radicaux verbaux remontent aux infinitifs<sup>33</sup> ? Selon cet auteur l'origine de ce phénomène doit être également recherchée dans la langue des colons, mais contrairement à notre approche plutôt « multicausale », il suppose sur ce point que les colons ont délibérément simplifié leur langue en utilisant des formes fréquentes et faciles à construire, ce qui pourrait expliquer l'utilisation des formes remontant à l'infinitif dans les créoles.

Remarquons, à ce stade, que l'idée selon laquelle le fait que la plupart des radicaux verbaux créoles remontent à des formes d'infinitif est à mettre en relation avec des stratégies conscientes de simplification de la part des locuteurs européens n'est pas nouvelle. Dès 1655, Pierre Pelleprat relevait que c'étaient les Blancs eux-mêmes qui privilégiaient l'infinitif en parlant à leurs esclaves : « Nous nous accommodons à leur façon de parler qui est ordinairement par l'infinitif du verbe comme par exemple *moi prier Dieu, moi aller à l'église, moi point manger, pour dire* "j'ai prié Dieu, je suis allé à l'église, je n'ai point mangé" » (cité d'après Goodman 1964 : 105 ; voir aussi Holm 1988 : 16). Ou comme le dit Hugo Schuchardt à propos de la

30. Voir aussi Hattinger, J.L. (1983), Lafage (1990) et Corme (1998). Come note à propos du français populaire ivoirien (FPI) : « Some verbs retain some of their French conjugational characteristics, with two or three forms (*met/mi* "put", *pran/prand/pri* "take") in free variation, but most verbs are invariable » (1999 : 208).

31. Voir DeGraff (1999b : 518) : « Taken altogether, these claims converge to support the idea that adults engaged in L2A in language-contact situations seem primarily responsible for the decrease of inflectional morphology in the linguistic ecology that provides the PLD [= primary linguistic data, L.N.-H.] for subsequent L2A and L1A. Thus, in the P/C case, inflectional morphology is eroded at the pidginization stage, with ensuing consequences for parametric change, given morphology-driven approaches to syntax (MDS). »

32. Apparemment il existe donc des différences très nettes avec la situation en français, langue présentant une flexion beaucoup plus réduite. Lipski (ms.) souligne aussi qu'il y a une dichotomie typologique entre les « null subject languages » comme l'espagnol, le portugais et l'italien, où les infinitifs ne sont pas très fréquents dans le langage enfantin, et les « non null subject languages » comme le français et l'allemand, où l'emploi des infinitifs est caractéristique pour la langue des enfants.

33. Voir Schwieger (1998 : 255) à propos du palenquero : « La forma invariable del radical está derivada históricamente del infinitivo español, el cual se articuló con regularidad sin la -r final » : *ele ta ablá* « él esta hablando », *ele aké ablá* « él hablará », etc. Voir aussi McWhorter (1998 : 808).

Lingua Franca : « Niemand bestreitet dass ein Araber welcher das Verb *mangiar* im Sinne von "essen" kennt, das mittelbar oder unmittelbar von einem Italiener gelehrt haben müsse ; dass er aber *mangiar* auch für "(ich) esse", "(du) isst", "iss" usw. gebraucht, das pflegt man auf seine eigene Rechnung zu setzen. Indessen mag auch auf beiden Seiten das Bestreben gleich gross sein mit den einfachsten Hilfsmitteln sich verständlich zu machen, und vor allem die flexivische Mannigfaltigkeit der Grundsprache aufzuheben, wie käme denn der Araber der des Italienischen noch unkundig ist, dazu *mangiar* als Vertreter für *mangio, mangi, mangia* usw. zu wählen ? Nur bei einer sehr großen Vertrautheit mit dem Romanischen würde er das statistische Übergewicht und die funktionelle Allgemeinheit des romanischen Infinitivs erkennen, und selbst dann griffe er, da in seiner Sprache nichts diesem Infinitiv entsprechendes besteht, wohl eher zur 3.P.Sing. und sagte z.B. nicht *mi voler mangiar*, sondern *mi vuole mi mangia*. Es ist der Europäer, der seinem Infinitiv den Passpartoutstempel aufdrückt » (1909/1976 : 161-162). (« Personne ne conteste qu'un Arabe qui connaît le verbe *mangiar* avec le sens de "manger" devrait le tenir plus ou moins directement d'un Italien : mais qu'il emploie *mangiar* aussi bien pour "(je) mange", "(tu) manges", "mange" : etc. est mis à l'accoutumée sur son propre compte. Il n'est pas impossible, certes, que des deux côtés on s'efforce pareillement de se faire comprendre en s'aidant des moyens les plus simples et en faisant disparaître en particulier la multiplicité des flexions de la langue de base, mais comment se ferait-il qu'un Arabe ne parlant pas encore l'italien choisisse *mangiar* pour exprimer *mangio, mangi, mangia*, etc. ? Ce n'est que grâce à une très bonne connaissance des langues romanes qu'il serait à même de reconnaître la prépondérance du point de vue statistique et la généralité fonctionnelle de l'infinitif roman, et même dans ce cas, comme il n'existe rien de correspondant à cet infinitif dans sa propre langue, il porterait son choix plutôt sur la troisième personne du singulier et ne dirait pas, par exemple, *mi voler manger*, mais *mi vuole mi mangia*. C'est l'Européen qui marque son infinitif de l'empreinte passe-partout. Trad. par I.N.-H.)

Sans vouloir exclure *a priori* la possibilité de l'existence dans les plantations d'une sorte de *foreigner talk* caractérisé par des simplifications délibérées, il nous semble pourtant que la généralisation des formes non finies doit être analysée dans un cadre plus vaste, c'est-à-dire qu'on doit également tenir compte de certaines tendances internes de la langue des colons ainsi que des processus spécifiques d'appropriation linguistique<sup>34</sup>.

34. Il n'est pas exclu, à notre avis, que l'emploi des formes non finies dans le *foreigner talk* des Blancs est plutôt une réaction à leur emploi privilégié par les esclaves, comme le suggère Pelleprat lui-même.

## 5. Conclusion

Lors de la généralisation dans les créoles de formes verbales invariables remon-  
tant aux formes non finies, plusieurs facteurs ont sans aucun doute joué un rôle.  
Outre l'importance de ces formes dans tout processus d'appropriation linguistique,  
il faut certainement supposer que ces formes étaient déjà fréquentes dans la langue  
des colons. À cela, plusieurs raisons : la fréquence des formes verbales périphrasti-  
ques dans le français populaire des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, l'emploi des formes non  
finies explicable par l'absence de pression normative tel qu'on peut l'observer  
également dans les français marginaux, ainsi que la fréquence des impératifs dans  
une société de plantation, impératifs dont un certain nombre de formes sont homo-  
phones de celles de l'infinitif. Que l'emploi délibéré de l'infinitif par les Blancs à des  
fins de simplification ait pu jouer un certain rôle, cela ne peut être totalement exclu,  
mais ce n'est certainement pas l'explication principale du fait que pour les esclaves,  
ces formes étaient en règle générale plus saillantes que les formes fléchies. Au cours  
de ce processus d'apprentissage non guidé, ce sont précisément ces formes saillantes  
et fréquentes qui ont été (ré-)interprétées comme thème verbal, lequel, d'un point de  
vue fonctionnel, se distingue fondamentalement des formes analogues dans la langue  
de base. Ou encore, pour reprendre la formule d'Ulrich Detges, il y a continuité  
matérielle, mais discontinuité fonctionnelle (voir « La notion de réanalyse et son  
application à la description des langues créoles », p. 49).

Ingrid NEUMANN-HOLZSCHUH